

LA GOUTTE (DE TROP)

GAZETTE
CITOYENNE

avril 2025 - n°5



Une Ville
en vie?
CHiCHE!



ÉDITO

La Goutte de Trop est de retour après quelques mois d'absence. La gazette citoyenne avait besoin de faire peau neuve car elle s'est largement emancipée de la lutte pour sauvegarder le jardin Albecq. Ce dernier est en effet normalement et partiellement sauvé, mais nous restons évidemment attentif.ves à ce qu'il adviendra de la parcelle appartenant à Sotraba et, concernant l'ancienne parcelle du CPAS, à ce que les pouvoirs publics respectent leurs engagements d'en faire un parc ouvert à toutes et tous et nous avons hâte que les travaux commencent enfin.

Si la gazette n'est plus exclusivement liée au terrain Albecq, à quoi l'est-elle ? Nous restons sur les mêmes rails visant à donner la parole aux citoyen.ne.s concernant les problématiques vécues et les luttes locales, mais en étendant le domaine de ces luttes. Notre objectif se précise : se faire le relais des luttes qui sont liées à nos vies, à BLC ou non, en veillant à ne pas trop s'éloigner de l'ancre local et à garder la dimension citoyenne. Parce que nos cadres de vie sont impactés par des dossiers rattachés à Braine-le-Comte, comme celui de la gestion des déchets, des caméras de surveillance ou de l'impact du décret enseignement sur nos écoles, notamment Saint-Gabriel, mais aussi parfois par des batailles qui se déroulent un peu plus loin, comme à Ecaussinnes, avec l'implication de TotalEnergies dans la pollution de notre eau et de notre alimentation, ou à Rebecq, où le projet d'extension de la carrière de l'entreprise Heidelberg Materials modifiera durablement les

paysages que nous traversons. À ces problématiques bien concrètes pour nos réalités vécues s'ajoutent celles qui se donnent à voir sur les réseaux sociaux, impliquant les personnes de Braine-le-Comte mais aussi, plus largement, toutes celles qui s'expriment sur la toile, concernant nos représentations, nos imaginaires, par exemple les idées reçues sur les gens du voyage. Enfin, pour garder espoir, nous partageons aussi quelques exemples de luttes citoyennes victorieuses et de projets solidaires positifs.

En ces temps forts difficiles d'extrême droitisation du contexte politique et des idées véhiculées dans la société, notre collectif se raccroche plus que jamais à l'importance de partager d'autres voix dans l'espace public et réaffirmer des valeurs fondamentales pour vivre ensemble telles que la justice sociale, et environnementale, la solidarité, l'inclusion, le respect des minorités, l'examen critique des rapports de dominations quels qu'ils soient. Un exercice que nous considérons comme essentiel pour développer notre pouvoir d'agir sur nos cadres de vie puisque sans ces valeurs nous ne pouvons pas lutter ensemble. Et puis, comme le dit si bien la devise belge : « L'union fait la force. » Dans cette logique, nous avons aussi créé une page Facebook et Instagram où nous partagerons du contenu répondant aux mêmes valeurs et poursuivant les mêmes objectifs. Si cette aventure fait écho à ce que vous recherchez, n'hésitez pas à nous rejoindre et à faire vivre, vous aussi, *La Goutte de Trop*.

A PROPOS DE CETTE GAZETTE

Éditeur responsable : Jacques Defraene, place de la Culée 11, 7090 Braine-le-Comte

Ont participé à ce numéro: Thierry, Skutt, Sarah, Robert, René, Meule, Mat, Julien, Jacques, Gérard, Frédéric, Fatima, Denise, Declan, David, Cédric, Ata, Arnaud, Antoine

Numéro ISSN : 2736-7959



Une idée? Un dessin? Un coup de gueule?

Vous souhaitez participer à l'aventure de la Goutte (de Trop) ou simplement proposer un contenu (article, dessin, poésie, jeu, photo, etc)

N'hésitez plus! Contactez-nous via les réseaux sociaux (voir en dernière page) ou envoyez-nous un email :

lagoutte2trop@proton.me

Saint-Gabriel & INDBE

les raisons de la colère

Enseignant, oui. En saignant, non ! C'est le slogan dominant du mouvement de protestation qui pousse dans la rue des directions, des profs et des élèves francophones. Notamment depuis deux des grandes écoles brainoises. Rappel de différents motifs de leur mobilisation.



Les enseignant.e.s de Saint-Gabriel et de l'INDBE se sont mobilisé.e.s à plusieurs reprises ces dernières semaines pour défendre leurs conditions de travail et aussi une certaine vision de l'enseignement¹. Cette vision, c'est celle d'une école qui n'est pas gérée comme une multinationale, d'une école qui transmet des valeurs, qui forme les jeunes pour qu'ils/elles s'épanouissent dans la société et non qu'ils/elles deviennent de simples « agents économiques ».

Les grévistes nous ont expliqué comment les directions et les profs étaient déjà débordé.e.s par une paperasse incroyable. Depuis l'application du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, les charges administratives ont explosé. Comme le disait un prof, « *lors des réunions pour élaborer ce Pacte, on nous avait dit que les moyens suivraient* ». Or, ici, non seulement les moyens ne suivent pas, mais les réformes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MR/Engagés) menacent l'emploi : 3 équivalents temps plein pour Saint-Gabriel. Le gouvernement fait des économies... Ce qui n'est pas étonnant quand on sait que c'est le cabinet d'audit privé Mc Kinsey, grand spécialiste des « restructurations », qui a été chargé de penser le Pacte d'Excellence.

La vision utilitariste du qualifiant

Nous voilà revenus à la vision qui se dégage de la réforme du qualifiant menée par la ministre MR de l'Enseignement, Valérie Glatigny. Une réforme qui vise à faire des économies en fermant des options qui compteraient trop peu d'élèves. Premièrement, cela peut s'avérer dangereux, surtout dans

des filières qualifiantes, où l'on utilise des outils et des machines. Ensuite, les unités pédagogiques que sont ces petites classes sont fondamentales pour transmettre un savoir. Et surtout, que va-t-on faire des jeunes qui ont fait des études en vue de la 7e année préparatoire en élagueur-grimpeur ou en aménagement de jardins et qui voient leur filière fermée par les décisions de la ministre ? La solution présentée est simple : les jeunes n'ont qu'à se tourner vers un organisme de formation pour adultes, comme le FOREM ou l'IFAPME².

C'est bien une vision utilitariste de l'enseignement qualifiant qui est ici imposée et dont la mission serait non pas de former le/la jeune à un métier mais de répondre à la demande du marché du travail. D'ailleurs dans les programmes, de plus en plus de compétences ne sont plus applicables au métier, mais sont spécifiques à un secteur d'entreprise.

C'est dans cette dernière perspective que Frédéric Panier, directeur d'AKT Wallonia (anciennement Union Wallonne des Entreprises) soutien la réforme du qualifiant : « *Je dialogue tous les jours avec les responsables du monde de l'école et je sais que c'est difficile pour eux, mais j'espère qu'ils arriveront à surmonter les difficultés pour travailler ensemble*³ ». Pour faire quoi ? Pour mieux correspondre à la demande du marché du travail et pour mieux répondre aux pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs ? Le nouveau patron des patrons wallons, ancien du cabinet Mc Kinsey (tiens,

tiens), veut faire *dialoguer* (sic) le monde de l'enseignement et le monde économique. Bien, mais avec quels avantages pour le monde de l'enseignement ? Pas très « win-win » comme partenariat, Monsieur Panier...

Le risque d'une marginalisation accrue

Enfin, signalons qu'un aspect important de la réforme est l'exclusion des plus de 18 ans de l'enseignement qualifiant. Ce qui pose un grave problème car cette mesure va marginaliser encore plus de jeunes au parcours difficile. Pensons spécialement aux jeunes migrant.e.s qui, hors du système éducatif, seront encore plus vulnérables à des employeurs peu scrupuleux, allant de petits boulot mal payés jusqu'à l'argent facile du trafic de drogue. Lors des fusillades à Bruxelles, un acteur de terrain, Marc De Coker, qui travaille avec des jeunes à Anderlecht, dénonçait la réforme qui laisserait des jeunes livré.e.s à elles/eux-mêmes⁴.

Même si, selon les profs rencontrés en janvier, beaucoup de parents sont encore frileux à soutenir le mouvement car « *les médias nous présentent comme des profiteurs* », les directions l'appuient à 300 %. Quant aux élèves, « *il faut les retenir* » tant ils/elles se sentent concerné.e.s. A l'image de cette action à Gembloux où des élèves et enseignant.e.s de l'Institut Horticole ont organisé une manifestation contre la fermeture de la 7e année.

Merci, en tout cas, à tout ce corps enseignant qui se mobilise pour l'avenir de nos jeunes. Allez à sa rencontre et soutenez le mouvement !

1 Le compte-rendu de nos entretiens avec des grévistes devant l'école Saint-Gabriel, le 28 janvier, est disponible sur nos réseaux sociaux.

2 Institut wallon de Formation en ALternance et des Indépendants et PME

3 <https://www.rtbf.be/article/frederic-panier-le-patron-des-patrons-wallon-exhorte-les-negociateurs-de-l-arizona-faites-un-bon-compromis-a-la-belge-il-faut-atterir-11497330>

Mat

4 Le Monde en direct, La Première, le 10 février dernier.

Collecte de nos déchets : tout est à jeter !

Sous-traitance à une intercommunale, diminution de la fréquence des ramassages, conteneurs enterrés, Recypark payant... Depuis des années, chaque nouvelle mesure en matière de gestion de déchets en fait porter tout le poids (financier et mental) aux habitant.e.s de Braine-le-Comte. Injustement et alors que des alternatives existent.

Depuis le 1er janvier, les modalités d'accès au Recyparc de Braine ont changé. En février 2024, InBW (l'intercommunale du Brabant-Wallon à laquelle notre ville a sous-traité la gestion de ses déchets) avait déjà diminué la fréquence de collecte des sacs blancs (plus qu'une fois toutes les deux semaines). Loin de faire l'unanimité, ces mesures successives ont provoqué l'indignation de bon nombre d'habitant.e.s de Braine-le-Comte pour des raisons extrêmement concrètes : sous des airs d'écologie, ces mesures visent en fait principalement à diminuer les coûts de gestion des déchets ou à augmenter les recettes de l'intercommunale qui en a bien besoin – plus de 6 millions d'euros de déficit pour la période 2020-2023¹ – et ne prennent donc pas du tout en compte les réalités des habitant.e.s.

Une gestion des déchets qui pèse de plus en plus lourd sur nos épaules

La diminution de fréquence de collecte des sacs blancs par exemple, ne tient pas compte des personnes habitant en appartement ou qui ne disposent pas d'un endroit où stocker – parfois pendant deux semaines ! – leur poubelle pleine. La Ville a bien sûr tout prévu et mis à disposition trois conteneurs enterrés (et payants : 10€ la carte puis 0,8€/dépôt) pour que l'on puisse y déposer son sac blanc en dehors des jours de ramassage, mais cela presuppose d'habiter à proximité ou de disposer d'un véhicule. Sans parler des démarches administratives qui

ne sont pas si faciles pour tout le monde : commander la carte, la recharger, faire une demande au service Environnement pour avoir la carte gratuite si on répond à certaines conditions². Comme si on ne passait déjà pas notre vie à faire de la paperasse, électronique ou autre !

Vous l'aurez compris, la logique de la Ville est dans la continuité des vingt dernières années en ce qui concerne la gestion des déchets : faire peser le poids économique (via les taxes, prix des sacs ou Recyparc), logistique (baisse des fréquences et tri des déchets à la maison) et mental (tri, calendriers de collecte) de la gestion des déchets sur les individus. Et on s'étonnera après de l'augmentation du nombre de dépôts clandestins, des poubelles sorties le mauvais jour de la semaine, des sacs blancs déposés dans les (rares) poubelles publiques et autres objets laissés à donner devant le pas des maisons...

Le « coût-vérité » : toujours la même farce pour nous faire culpabiliser

Alors on nous répondra que « c'est normal, il n'y a pas d'alternative », en fait la Ville n'a d'autre choix que de réduire au maximum la quantité de déchets non triés, et donc non recyclés³, et d'appliquer le « principe de ►

2 Les personnes incontinentes devront par exemple se manifester (et le prouver de visu ?) pour bénéficier d'une carte gratuite... Pas du tout gênant...

3 <https://www.antennecentre.tv/actu/braine-le-comte->

La solidarité aux oubliettes ?

Aujourd'hui, même des discours « progressistes » en terme de gestion des déchets se focalisent sur la responsabilité et les efforts individuels : « Taxe déchet injuste car elle ne prend pas en compte les ménages qui font des efforts », « Moi je fais attention et je ne sors qu'un ou deux sacs blancs par an, c'est bien que c'est possible ! » Seulement, sommes-nous égaux face à nos déchets ? **Tout le monde n'a pas la possibilité (ou les moyens, ou le temps) d'aller chercher ses légumes en circuit court, de cuisiner tous les repas, de composter dans son jardin ou d'aller chiner les bonnes occasions dans les magasins de seconde main.**

Et pour regarder à une échelle plus large, selon un récent rapport d'Oxfam, le pourcent le plus riche pollue autant que les 15% les plus pauvres de la population belge¹. Car les déchets ménagers ne sont que la face émergée de la décharge, il faut tenir compte aussi des déplacements, des dépenses énergétiques, de la taille de l'habitat, etc. Alors, plutôt que d'adopter cette idéologie individualiste, qui ne mène à rien, si ce n'est à se comparer les un.e.s les autres pour voir qui «trie le plus loin», nous pourrions faire valoir un principe de solidarité et adapter le montant de la taxe déchets aux revenus des ménages plutôt qu'à leur taille ou aux « efforts » que chacun.e est en mesure de fournir.

1 <https://oxfambelgique.be/en-belgique-les-1-les-plus-riches-emettent-autant-que-les-15-les-plus-pauvres-de-la-population>

Ce sont les ménages qui produisent les déchets

Soyons sérieux 2 minutes : personne ne s'assied à sa table en rentrant du travail et se dit : « tiens je passerais bien ma soirée à fabriquer quelques déchets, moi ! »

La quasi-entièreté des déchets qui sortent des ménages dans des sacs poubelles y était déjà entrée par la porte sous forme d'emballages divers et variés ! D'ailleurs, malgré le fort développement du tri des déchets dans les habitudes des ménages, la quantité de déchets par personne et par an n'a pas bougé en Wallonie depuis... 1995¹ ! On peut trier tout ce qu'on veut, si tout ce qu'on achète est suremballé, ça ne changera pas grand-chose...

Alors, pollueurs, les Wallons, ou impuissants face aux processus de production ?

1 <https://www.ecoconso.be/fr/content/combien-de-dechets-produit-en-belgique>

► *responsabilité du pollueur-payeur* : les communes sont obligées de faire payer à leurs habitant.e.s les coûts de la gestion des déchets ; et, logiquement, plus on trie, plus ça demande d'infrastructures différentes pour chaque type de déchets, et donc plus ça coûte cher.

Mais ce qu'on oublie toujours – et toute l'astuce est là – c'est qu'à la base ce ne sont pas les ménages qui « produisent » les déchets, mais bien les entreprises ! Nous ne faisons qu'acheter ces déchets en même temps que les produits dont nous avons besoin. Et, aujourd'hui, c'est tellement devenu la norme que ça ne surprend plus personne d'acheter des concombres emballés dans une épaisse couche de plastique... Ces entreprises doivent payer une cotisation par type d'emballage à Fost Plus, organisme prenant en charge le recyclage des PMC. Mais à votre avis : que font ces entreprises de cette cotisation ?

du-changement-dans-les-collectes-de-dechets/19964

FAUX !



Bingo ! Elles nous la refacturent parti ! Ainsi, nous payons pour la production de l'emballage, pour sa mise en circulation et pour s'en débarrasser, le tout saupoudré d'une bonne dose de culpabilisation si on met le mauvais déchet dans la mauvaise poubelle.

Plutôt que de concentrer la faute sur les ménages (donc sur les individus), une solution toute simple serait pourtant de considérer que les déchets sont une conséquence de nos modes de production et donc de légiférer : voter des lois qui interdisent aux entreprises de suremballer – voire d'emballer tout court – leurs produits. On respectera ainsi enfin cette phrase pleine de sagesse brandie à tort et à travers qui dit que « le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit ». ■

René Boels



Jean-Michel tu finis ton emballage ou ça va barder !! Je ne serai pas LE SEUL CON du quartier à sortir une poubelle pour la 2^e année de suite !!



Pollution à Feluy : mépris TOTAL

La pollution aux granulés polymères causée depuis des années par l'usine de TotalEnergies Petrochemicals démontre une absence de maîtrise environnementale grave dans le plus grand zoning pétrochimique de Wallonie.

Le site pétrochimique de Feluy, situé sur les communes d'Ecaussinnes et de Seneffe, abrite de nombreuses industries pétrochimiques dont l'une des plus grandes implantations du groupe TotalEnergies. Cette dernière est la source d'une pollution grave des sols et des cours d'eau depuis de nombreuses années. Une pollution qui par définition ne connaît pas de frontières. Sur son site hennuyer, TotalEnergies Petrochemicals produit environ 1 million de tonnes de polymères par an. Ce matériau se présente sous forme de granulés exportés à travers l'Europe pour servir de base à d'autres industries de la filière du plastique.

Rien d'anormal ! Sauf qu'à la (dé)faveur d'un processus industriel insuffisamment maîtrisé et sûr, ces polymères se propagent partout en dehors du site de production. Ces composés se retrouvent dans plusieurs ruisseaux, comme la Sennette ou les Neufs Viviers, jusqu'à des kilomètres en aval, se déplaçant au gré des précipitations. Ils imprègnent massivement les sols et s'incrustent sur des kilomètres de berges. Plus grave, leur présence est avérée sur des surfaces cultivées destinées directement ou indirectement à l'alimentation. Jusqu'ici, l'entreprise TotalEnergies et les trois sociétés satellites impliquées dans le processus n'ont pas été en mesure de fournir une estimation même grossière des quantités de polymères relargués dans l'environnement depuis de nombreuses années.

Des kilomètres de contamination

Les pollutions en polymère sont avérées le long de la Sennette jusqu'à Braine-le-Comte. Aucune raison que ces dernières se soient arrêtées aux limites communales. Lorsqu'on les cherche, les impacts de cette contamination sont visibles ! Les pellets polymères sont aussi observés en nombre jusqu'aux douves du Château de Feluy. Le Contrat de Rivière

Senne, l'organisme en charge de l'observation des cours d'eau, en a retrouvé des quantités significatives à l'écluse d'Ittre.

Ces contaminations toujours en cours sont liées à un processus industriel dysfonctionnel qui ne permet pas de contenir correctement ces polymères sur les sites industriels. Chargement en vrac sans protection suffisante, manipulation... tout au long de la chaîne de traitement, des pertes surviennent. Sous l'effet de la pluie, du vent ou durant le transport, des polymères sortent du site de production et se diffusent dans l'environnement.



Les polymères produits par TotalEnergies Petrochemicals sont omniprésents dans l'environnement aux abords de son site.

Ce qui est loin d'être anodin ! Parce que, au-delà de leur dissémination qui participe à la contamination des sols et du cycle de l'eau par des microplastiques, ces composés sont susceptibles de relarguer les substances chimiques utilisées lors de leur fabrication. Interpellant alors que leur présence est avérée sur des surfaces agricoles...

Cette pollution rend également impropre des kilomètres de berges, d'accotements et de surfaces dont la question de la gestion se posera tôt ou tard. En effet, il est inimaginable

d'épandre sur un champ des boues de curage d'un ruisseau remplies de granulés polymères.

Qui va payer ?

Se pose, dès lors, la question de la responsabilité environnementale. Qui payera la facture de ces terres contaminées par un processus industriel défaillant ? Il serait inacceptable que ce soit la collectivité, qui subit déjà un préjudice environnemental.

Alors que ces pollutions sont avérées de très longue date, ce n'est qu'à partir de 2021 et à l'initiative des quelques élus locaux qu'un premier renforcement des permis a pu être imposé, de haute lutte, aux industriels concernés. Celui-ci permet de réduire les contaminations mais ne les a pas fait cesser pour autant. Les industriels ont d'ailleurs contesté avec succès des mesures aussi simples que l'arrêt du transport en vrac en « big bags », pour utiliser plutôt des contenants fermés, ou le fait d'abriter les marchandises dans un hangar.

Une attitude cynique alors que les acteurs concernés ont les moyens financiers de consentir ces investissements qui limiteraient les dégâts. Une position qui s'inscrit dans un contexte infractionnel permanent dans le chef de la multinationale : en 2021, TotalEnergies Petrochemicals était épingle à Ecaussinnes pour un déboisement sauvage de 5 ha où des espèces protégées sont recensées ; en 2024, TotalEnergies Marketing Belgium était contraint de régulariser des rejets infractionnels vers le ruisseau du Graty où des teneurs en PFAS de l'ordre de 3200 ng/l avaient été constatées. Concernant les polymères, TotalEnergies et les autres acteurs concernés refusent la moindre reconnaissance de leur responsabilité environnementale, laissant la charge de la pollution à la collectivité.

Pour la première fois, en 2021, une plainte a été adressée ►

► officiellement au Procureur du Roi afin que les autorités judiciaires établissent les responsabilités. Cette plainte a été déposée par les communes, à l'initiative des mêmes élus locaux, et a été appuyée par Canopea, la fédération des associations environnementales belges.

Une question subsiste : comment une problématique aussi visible a-t-elle pu passer aussi longtemps sous tous les radars de la Police de l'Environnement et des autorités régionales ? Les problématiques qui se succèdent en lien avec le zoning, la faiblesse des permis d'environnement et l'absence de contrôles suffisants ne peuvent que légitimement questionner sur l'absence de maîtrise environnementale des autorités régionales dans le plus grand zoning

pétrochimique de Wallonie. Dans quelques semaines¹, les autorités wallonnes statueront sur le renouvellement du permis d'exploitation de TotalEnergies Petrochemicals. Ce nouveau permis fixera les conditions qui seront imposées pour encadrer l'activité. Une décision importante qui devra susciter la vigilance des citoyens soucieux d'un développement économique plus durable,

1 Au 31 mars 2025, la Région wallonne avait mis en attente la demande de permis et demandé à Total des documents complémentaires : <https://www.dhnet.be/regions/centre/2025/03/25/linstruction-du-permis-de-totalenergies-petrochemicals-suspendu-a-ecaussinnes-lop-position-met-en-garde-contre-la-retenction-dinformations-RG32BJ3AUBFYR-JPTYESBFHHZQA/>

respectueux des habitant.e.s, des travailleur.euse.s des entreprises elles.eux-mêmes, de la santé et de l'environnement. ■

Arnaud



Containir ces composés sur le site des exploitants : La seule solution viable pour protéger efficacement la santé et l'environnement.



PFAS : les lobbys industriels et la droite contre leur interdiction

Les PFAS (Per- et po-fluoroalkylées) sont des substances chimiques de synthèse utilisées dans de multiples produits du quotidien et qui ne se dégradent pas (on parle ainsi de « polluants éternels »). Les PFAS constituent la plus grave pollution de ces dernières décennies car ils s'accumulent massivement partout ; dans les eaux, dans la terre, dans les déchets et... dans nos corps. Extrêmement toxiques, ils provoquent certains cancers, des lésions hépatiques et rénales, affaiblissent la réponse immunitaire, etc. En Europe, au moins 23.000 sites seraient fortement pollués et le coût global de la dépollution oscille entre 95 et 2000 milliards d'euros sur vingt ans¹ ! Face aux tentatives d'interdiction de la production et de l'utilisation des PFAS au niveau européen, les industries de la chimie et du plastique opposent une intense campagne de désinformation et de lobbying auprès des décideurs politiques. Et malheureusement avec succès : au Parlement européen, la droite, alliée à l'extrême-droite, vote systématiquement contre les mesures d'interdiction ou de régulation, mettant ainsi directement nos vies en danger. À Ronquières et ailleurs en Wallonie, les doses de PFAS relevées dans l'eau du robinet ont été particulièrement importantes l'année dernière, provoquant plusieurs sorties indignées du bourgmestre Maxime Daye contre la mauvaise gestion de l'Agence wallonne des eaux ou contre la ministre de l'Environnement de l'époque, Céline Tellier... Mais il s'est tu dans toutes les langues sur la question des responsabilités quant à la production de ces PFAS, sur la nécessité de leur interdiction ou encore pour savoir qui va payer les frais de dépollution.

1 Voir les enquêtes publiées par le journal Le Monde des 15, 16 et 17 janvier 2025

«Quand on veut, on peut!»

par Skutt & Meule

Bonjour! aujourd'hui nous recevons Jean-Michel Muis, habitant de la commune de Braine le Comte, ...

... qui s'est vu décerner par la Ville le prix du zero-déchet!

Alors Jean-Michel, nous allons vous poser la question que nous avons tous au bout des lèvres...



Comment arrivez-vous à produire aussi peu de déchets ?



Oh ben vous savez, comme on dit : quand on veut on peut ! J'essaie au maximum de consommer local, j'achète mes légumes chez ...



... le maraîcher, je vais chercher ma farine chez le meunier du coin et puis je fais bien sûr mes pâtes et mes conserves par ...



... moi-même. Pour le riz, ayant habité dans ma jeunesse au Cambodge j'y ai gardé de bons contacts et ...



... je fais venir par avion des sacs de 5 tonnes de riz. L'avantage est que ces sacs sont très résistants et je peux ensuite les utiliser ...



... soit comme draps de lit, soit comme aujourd'hui comme vêtements.



Ah, oui... En effet ça a l'air très... heuuu... confortable...



Mais donc vous avez apporté avec vous un rouleau de sacs poubelles, vous pouvez nous expliquer ?



Ah oui ben c'est mon rouleau de sacs poubelles, je l'amène partout avec moi ...



... pour montrer aux jeunes qui font que râler et se plaindre que quand on a de la volonté, tout est possible !



Ce rouleau je l'ai reçu à Noël 1987 lors de la distribution annuelle des sacs poubelles.



Et vous voyez, il me reste encore plus de la moitié des sacs !



Alors qu'on ne vienne pas me dire que c'est difficile de limiter sa production de déchets !!



Si ça ne tenait qu'à moi, je leur ferais bouffer leurs sacs poubelles ...



... à tous ces pollueurs qui passent leur temps à acheter des produits inutiles !



L'autre jour j'ai vu une famille sortir d'un magasin avec au moins 24 rouleaux de papier toilette !!



Mais qui a besoin d'autant de papier toilette ??!!



J'ai fait toute ma vie avec un rouleau et il me reste encore les trois quarts !



La plupart du temps, la main et un peu de salive suffisent tout à fait à se nettoyer et



Hem oui oui merci merci M. Muis on va clôturer cette interview...

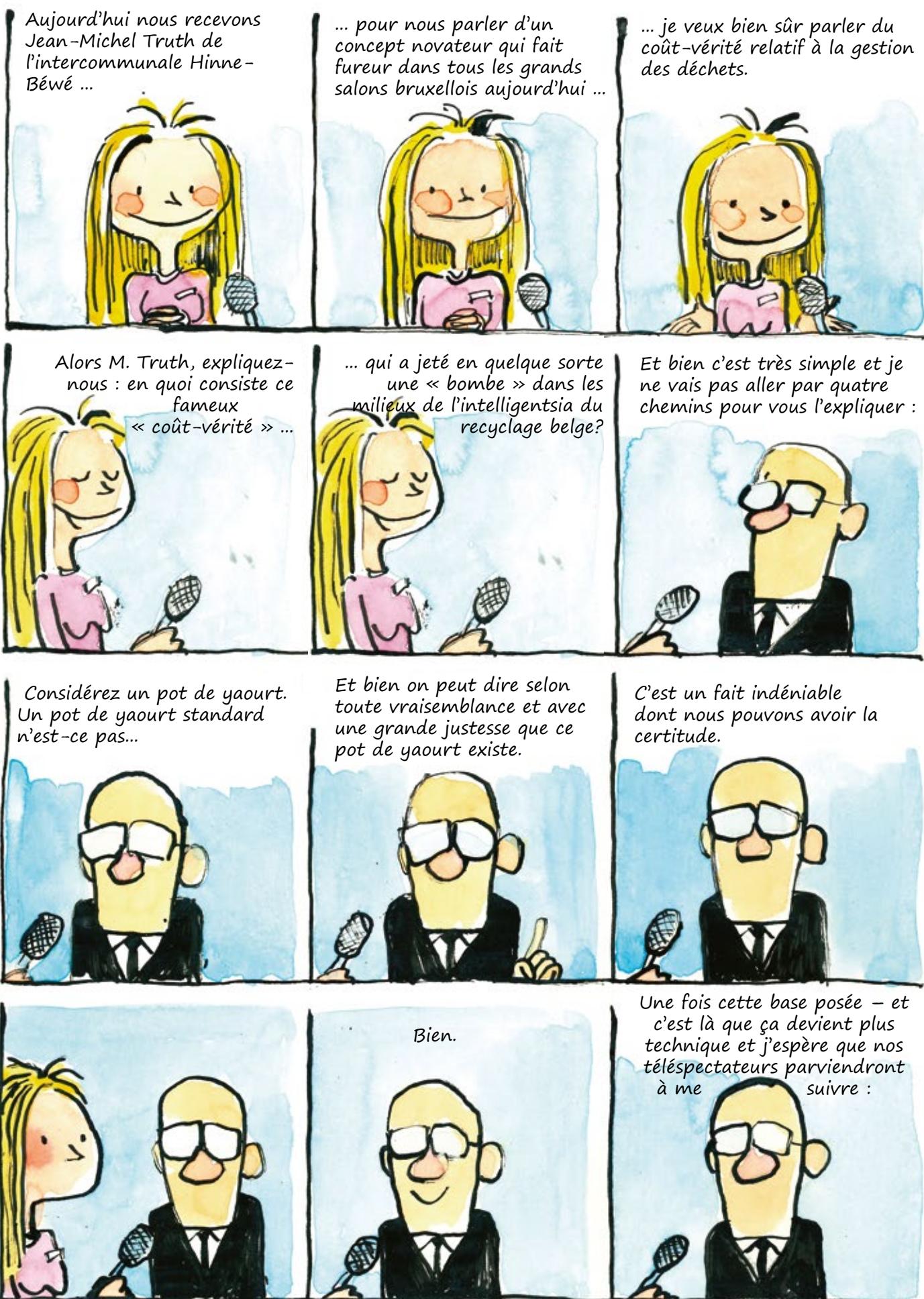


... à vous les studios...



« Un coût clairement transparent »

par Skutt & Meule



Ce pot de yaourt - que nous appellerons « Popo » dans la suite du raisonnement pour plus de facilité -

... a un coût.
Et bien ce coût, le coût réel de Popo, rentre bien entendu en compte ...

... dans la base de calcul de la circularité intrinsèque des matériaux dont nous avons la gestion, ce qui pose un réel défi !



Je ne vous le cache pas et le dis avec franchise et sincérité - et je l'ai dit de la même manière ...

... aux responsables politiques qui veulent bien l'entendre : ce coût est un coût réel qu'il faut prendre en compte ...

... dans le calcul je dirais des coûts globaux mais attention !



En gardant bien sûr la part de vérité inhérente à ce type de coûts en considération...

Hem... Oui donc et qui paie ce coût ?...

C'est du domaine du coût quantique et je vous le dis sans sourciller :

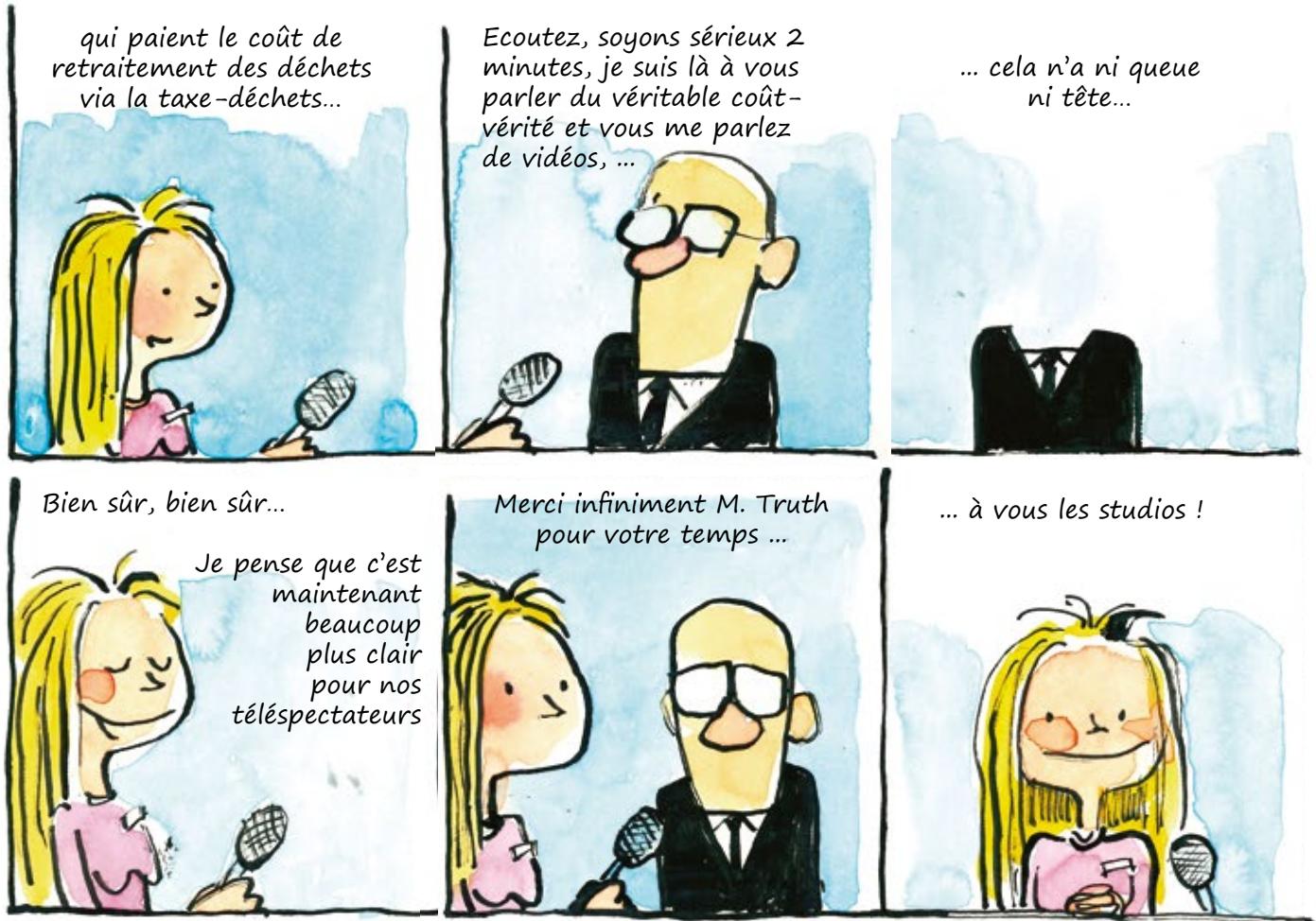


ce n'est pas une mince affaire ! On a des équipes de la NASA, des chercheurs du monde entier qui travaillent dessus !

Je les remercie d'ailleurs au passage pour le travail de l'ombre qu'ils mènent avec conviction et authenticité...

Et donc cette vidéo sur internet qui explique que ce sont les habitants ...





La poubelle à puce, la solution «miracle»

FAUX !

Elles sont déjà à l'œuvre dans plusieurs communes : Beauvechain, Chastre, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Perwez, Ramillies, Rixensart, Walhain. Le principe : « Les conteneurs sont munis d'une puce électronique avec un code d'identification unique. Le numéro d'identification est rattaché à une adresse. Lors de la vidange, le véhicule de collecte identifie le code de la puce et pèse le conteneur, avant et après sa vidange. Ces informations sont enregistrées et transférées dans le système informatique qui les attribue au ménage concerné à cette adresse. Vous avez accès aux données relatives à vos déchets collectés via un login et un mot de passe personnel » (Site de la commune de Beauvechain).

Quel enfer ! La surveillance généralisée. Un énième login et mot de passe. Des données personnelles, encore, même sur nos poubelles ! Stockées quelque part sur des serveurs qui polluent à fond à cause du refroidissement constant qu'ils demandent, **bravo la contradiction**. La responsabilité est mise sur les habitant.e.s : moins ils/elles produisent de déchets, moins ils/elles paient. Dans un contexte où ils/elles n'ont pas le choix d'acheter ces mêmes déchets alors qu'ils/elles n'en veulent pas. **Jusqu'à quand allons-nous payer ?** Et la lutte contre les dépôts sauvages ? Est-elle oubliée ou a-t-on trouvé un autre système très « intelligent » pour que ces poubelles mettent directement des contraventions à celles et ceux qui mettent leur sac à côté de la benne ?

Caméras de surveillance : l'argent public et nos libertés jeté.e.s par la fenêtre !

« Ceux qui renoncent à une liberté essentielle pour acheter un peu de sécurité provisoire ne méritent ni la liberté, ni la sécurité »
(Roosevelt)

Lors de la dernière campagne électorale communale, à Braine-le-Comte comme ailleurs, on a assisté à une véritable course à l'échalote entre la plupart des partis sur les questions sécuritaires. L'installation de nouvelles caméras de surveillance dans les rues figurait ainsi en bonne place dans leurs programmes : « *Installer des caméras dans les zones stratégiques* » (Ensemble) ; « *50 caméras de surveillance supplémentaires* » (3^e point du programme du MR) ; « *Poursuivre l'installation d'un réseau de caméras dont des caméras intelligentes* » (3^e point du programme du PS)...

C'est donc sans surprise qu'on peut lire à la toute première place de la Déclaration de Politique Communale 2025-2030 (DPC) de la majorité MR-Ensemble : « *Nous prévoyons la mise en place de 50 caméras de surveillance.* » L'objectif étant de « *déetecter les dépôts de déchets clandestins, d'évaluer objectivement les incivilités et d'apporter des preuves lors d'infractions constatées par la police*¹ ».

Ce choix nous est présenté comme une « *solution qui va de soi* », alors qu'aucun bilan ni étude sérieuse de l'efficacité des caméras déjà existantes n'a été fait.e. Il a aussi été justifié en affirmant que « *c'est ce que les gens demandent* », alors que ces derniers n'ont pas été consultés après un débat contradictoire. Or, comme nous le verrons ici, la vidéosurveillance dévoile des enjeux fondamentalement politiques, sociaux, éthiques et démocratiques. À l'heure de l'hyper-surveillance généralisée, du contrôle des esprits par les algorithmes, du pillage des données privées et publiques et de

la mainmise des milliardaires de la tech sur le pouvoir politique d'une puissance planétaire dirigée par une bande de fascistes, la généralisation de la vidéosurveillance s'ajoute et se combine à tous ces périls.

Insécurité, vous avez dit insécurité?

L'insécurité, placée par les partis au cœur de leur campagne électorale, constitue-t-elle réellement un gros souci ? À côté des fusillades spectaculaires liées au trafic de drogue dans les grandes métropoles comme Anvers et Bruxelles, d'après les statistiques de la police et les études des criminologues, on constate néanmoins « *une baisse constante de l'insécurité depuis plusieurs décennies (...). Pour prendre juste cet exemple, entre les années 1990 et 2018, le nombre d'homicides en Belgique a diminué de moitié*² ».

Braine-le-Comte confirme cette tendance lourde puisque, d'année en année, comme le souligne un document du MR brainois lui-même, la criminalité est « *en baisse partout sauf pour les violences intrafamiliales*³ »... pour lesquelles la vidéosurveillance ne sert strictement à rien, soit dit en passant.

Il y a en revanche ce que l'on appelle le « *sentiment d'insécurité* », qui peut recouvrir d'autres faits (la vitesse excessive d'automobilistes dans certaines rues, la mauvaise qualité de l'éclairage urbain, etc.) ou être totalement subjectif quant aux taux réels de criminalité. Et ce sentiment peut être à son tour induit et alimenté précisément par le discours politique dominant sur l'insécurité, présentée comme un problème prioritaire alors qu'il ne l'est objectivement pas. L'extrême-droite et la droite extrême exploitent d'ailleurs allégrement ce filon du discours alarmiste sur l'insécurité pour mettre en avant leurs

« *solutions* » répressives et anti-démocratiques. Et par électoralisme à courte vue, les partis dits « *démocratiques* » leur emboîtent le pas...

Quelle efficacité ?

Quant à l'efficacité des caméras dans l'espace public, les quelques études existantes pointent toutes dans la même direction : elle est faible, voire nulle au regard des objectifs affichés et des coûts induits. Pour Laurent Mucchielli, Directeur de recherche au CNRS, la vidéosurveillance « *n'assure ni prévention ni dissuasion des actes de délinquance et elle n'a globalement aucun impact sur le niveau de la délinquance enregistrée* ». Il ajoute qu'on observe un « *phénomène de déplacement des problèmes que provoque l'implantation de caméras en liaison avec un problème précis*⁴ ».

Une vaste étude scientifique commanditée en 2021 par la Gendarmerie française conclut également à un « *faible taux d'élucidation des infractions et des effets préventifs quasi nuls*⁵ ». Et pour enfoncer le clou, un Commissaire divisionnaire de la Police fédérale l'affirme tout aussi clairement : « *Non, elles ne font pas baisser la criminalité (...). Les caméras n'ont pas d'effets dissuasifs* », tout en reconnaissant qu'« *elles apportent une aide aux enquêtes* » et « *augmentent le sentiment de sécurité dans la population*⁶ ». Mais à quel prix ? D'autant que l'étude de la Gendarmerie française souligne les limites de ces avantages : « *L'exploitation des enregistrements de vidéoprotection constitue* ►

1 <https://www.braine-le-comte.be/administration/vie-politique/fichiers-pdf-vie-politique/divers-autres-pdf-politiques/declaration-de-politique-communale-2024-2030-web.pdf>

2 Le Soir, 3 octobre 2024.

3 Périodique du MR n°37, avril 2024.

4 Usages réels et fantasmés d'une technologie moderne, Laboratoire Méditerranéen de Sociologie, CNRS et Aix-Marseille Université, www.hal.archives-ouvertes.fr.

5 Le Monde, 23 décembre 2021

6 Interview du Commissaire divisionnaire Pascal Neyman, La Nouvelle Gazette, 7 octobre 2024.

► une ressource de preuves et d'indices peu rentable pour les enquêteurs», et de citer l'état des dispositifs, les objectifs de caméras détériorés ou salis, les angles de prises de vue, la qualité inégale des images, etc.

Rappelons enfin que nous parlons bien ici des caméras placées dans l'espace public : dans les espaces fermés (comme les parkings souterrains), les études indiquent une efficacité plus tangible.

Pourquoi insister alors ?

On pourrait reprendre la boutade de Krouchtchev : « Les hommes politiques sont tous les mêmes, ils promettent de construire des ponts là où il n'y a pas de fleuve. » Le choix d'installer une telle quantité de caméras à Braine-le-Comte semble donc totalement inadapté pour lutter contre quelques incivilités et un taux d'insécurité réel aussi faible. C'est également un choix budgétaire irresponsable alors que la commune est sous CRAC (Centre régional d'aide aux communes) et que des services essentiels à la population sont supprimés ou réduits pour cause d'économies. Une caméra coûte au bas mot entre 2.000 et 27.000 euros, à quoi il faut ajouter les frais de consultance, d'installation, de maintenance (soit plusieurs milliers d'euros par an et par caméra), sans parler de la masse salariale du personnel destiné à visualiser les images⁷. On notera que le coût prévisionnel de la majorité MR-Engagés pour le budget 2025 s'élève à 100.000 euros, ce qui ne semble couvrir que le seul achat de caméras (vraisemblablement « bas de gamme ») et non leur installation. Un montant qui sera donc certainement dépassé dans la réalité...

Or, ces systèmes onéreux se font au détriment de la prévention : « Les personnes chargées de la prévention sont remplacées par un "mirage" technologique destructeur de lien social⁸. » Dans la DPC on affirme qu'en parallèle à l'installation des 50 caméras, « de nouveaux agents constataateurs seront recrutés et déployés sur le terrain pour renforcer la prévention et la répression. Ces derniers auront également la fonction de stewards urbains ». Mais dès le

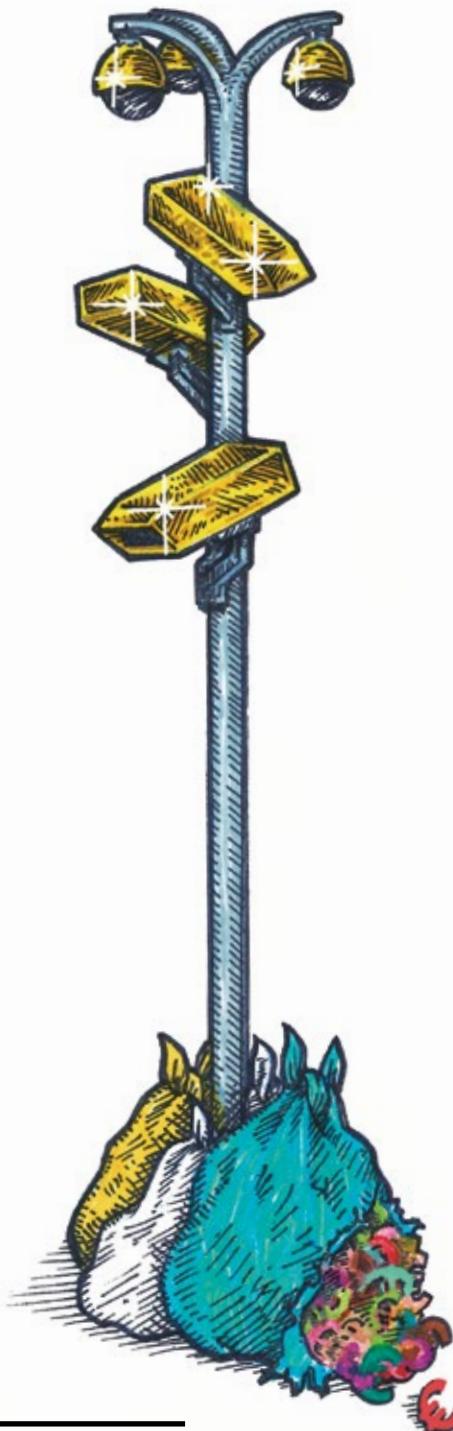
premier Conseil communal, en janvier dernier, la majorité MR-Engagés a annoncé que, pour des raisons d'économies, le nombre de ces agents serait réduit... mais pas les caméras⁹ !

Si la majorité MR-Engagés insiste tellement sur ces fichues caméras, c'est qu'elles permettent en vérité d'éviter de questionner les causes profondes des incivilités. Ainsi, la politique communale de gestion des déchets, sa privatisation et les coûts de plus en plus élevés pour les citoyens expliquent en réalité en très grande partie l'explosions des incivilités en cette matière (voir l'article dans ce numéro).

Dangers

Si l'efficacité des caméras de surveillance est largement exagérée, leurs dangers sont au contraire tout autant sous-estimés par nos politiques. Le premier d'entre eux est celui mis en lumière par les organisations de défense des droits humains, à savoir les dangers que la vidéosurveillance fait peser sur des droits et des libertés fondamentales telles que la liberté d'aller et venir ou de se réunir anonymement dans l'espace public, le droit au respect de la vie privée et à la présomption d'innocence.

En outre, comme le dénonce la juriste Caroline Lequesne Roth : « la présomption d'efficacité et de neutralité dont bénéficie souvent la technologie dans le discours de nos responsables en occulte les lacunes : erreurs, biais et failles de sécurité¹⁰ ». En effet, on peut constater que les caméras sont plus présentes dans certains quartiers (défavorisés) que dans d'autres. Ces dispositifs « semblent donc surtout entretenir le stigmate sur certains groupes sociaux et certaines zones de la ville : le développement de la vidéosurveillance reproduit et entretien les inégalités sociales et raciales¹¹ ». Dans sa DPC, la majorité MR-Engagés parle de caméras ►



⁷ Bruxelles en Mouvements, n°332, sept.-oct. 2024 et https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/COM_VIDEO-SURVEILLANCE_ExempleMARCIL-LAC_ProjetLDH_20210309.pdf). La vidéosurveillance constitue un juteux marché capitaliste : au niveau mondial, il pesait 81,7 milliards de dollars en 2024 et devrait atteindre 145,4 milliards d'ici 2029. On ne s'étonnera pas que les entreprises du secteur pratiquent un lobbying très actif auprès des pouvoirs locaux en faveur de leurs « technosolutions » miraculeuses.

⁸ Communiqué du 11 mars 2021 de la Ligue des Droits de l'Homme de Rodez, https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/COM_VIDEOSURVEIL-LANCE_ExempleMARCILLAC_ProjetLDH_20210309.pdf

⁹ La Nouvelle Gazette, 29 janvier 2025.

¹⁰ L'encadrement des technologies de surveillance est une condition de la démocratie, Le Monde, 23 janvier 2020.

¹¹ « Vidéosurveillance à Bruxelles : trop n'est jamais assez », Bruxelles en Mouvements, n°332, sept.-oct. 2024.

► « réparties stratégiquement ». Que faut-il entendre par ces termes ? Qui va décider de l'installation et sur quels critères ? Là-dessus également l'opacité est totale.

Last but not least, ce n'est pas un hasard si les dispositifs de vidéosurveillance sont tellement prisés par les régimes autoritaires, comme la Chine ou l'Arabie saoudite, non pas comme des outils de sécurité publique mais bien pour surveiller leurs populations, réprimer les dissidences et neutraliser les opposants. Dans le même ordre d'idée, il n'est pas étonnant non plus que les principales entreprises leaders du marché sécuritaire mondial sont israéliennes, car elles bénéficient de leur « expertise » dans le contrôle colonial des populations palestiniennes. Et c'est

là que réside le principal danger de la généralisation et de la banalisation de la vidéosurveillance : si demain un régime dictatorial ou d'occupation s'installe en Belgique (ce qui est loin d'être un scénario fantaisiste au vu de l'actualité), il n'aura pas beaucoup d'efforts à faire pour asseoir sa domination : tous les instruments pour ce faire seront déjà en place !

Avec le développement de la vidéosurveillance « intelligente » (couplée à l'IA), avec la reconnaissance biométrique (reconnaissance faciale) et comportementale, ce danger se trouve démultiplié. Or, comme le dit avec raison la juriste déjà citée : « *Dans une société démocratique, l'interdiction de la surveillance de masse doit demeurer le principe.* »

À bon entendeur...

Que faire ?

Il nous faut nous opposer à la généralisation de la vidéosurveillance en la cartographiant, en visibilisant ses effets néfastes, en exigeant un véritable débat citoyen et contradictoire et en imposant une consultation populaire comme un préalable démocratique avant toute décision. Et dans ce cadre, il faut plus que jamais défendre la nécessité de développer une réelle politique de prévention et de proximité, avec plus de moyens humains. À Braine-le-Comte, on en est encore loin, mais il n'est pas trop tard ! ■

Robert Maistiaux

À qui profite le développement résidentiel et commercial de Braine-le-Comte ?

Les études de l'effet de l'urbanisme sur les habitant.e.s et l'économie locale s'accordent généralement sur le fait que, plus une ville est compacte et favorise la mobilité durable, plus la santé de ses citoyen.ne.s s'améliore et sa richesse augmente. Tout le contraire de ce qui est fait chez nous.

Une ville compacte et favorisant la mobilité durable réduit l'obésité de ses habitant.e.s, renforce la cohésion sociale et augmente sa richesse, les citoyen.ne.s dépensant plus dans les petites entreprises locales, qui emploient, s'approvisionnent et paient plus d'impôts localement. Au fil du temps, Braine-le-Comte continue pourtant de se transformer en une agglomération désagréable, invivable et obésogène. Ses récents développements urbanistiques ont été réalisés sans aucune considération pour le bien-être des résident.e.s et de l'économie locale mais en tenant compte essentiellement des profits à tirer pour de grandes entreprises. Au fond, il semble que les décisions sont guidées par l'intention de décourager les gens de se promener, de socialiser et de participer à l'économie locale.

Nous avons ainsi vu des projets commerciaux et résidentiels s'étendre le long de la Nationale 6. La plupart se situent dans des endroits isolés, près du rond-point du Flament, à environ 2 km de la Grand-Place. Près de la moitié de cette distance est dépourvue de chemins piétonniers et seulement d'un peu de peinture pour faire croire à une piste cyclable.

Résultat : un recours à la voiture accru pour accéder à ces endroits. En plus de rendre la ville plus polluée,

plus bruyante et plus dangereuse, cela décourage les gens d'animer le centre-ville et d'y faire vivre les petits établissements indépendants.

Les habitant.e.s ont donc droit au bruit, à la pollution de l'air et à un centre-ville vidé de sa substance, tandis qu'ils contribuent à la prospérité d'établissements qui investissent et paient moins localement.

Dès lors, la question se pose, plus que jamais : quels sont les critères de ces décisions ? Dans l'intérêt de qui sont-elles prises par la commune ?

Il est grand temps qu'on nous le dise. ■

Citoyen Confus



Gens du voyage et réseaux sociaux locaux : la xénophobie libérée

La présence de gens du voyage à Ronquières, l'an dernier, a une nouvelle fois déclenché des réactions aussi haineuses qu'infondées. Jusque dans les hautes sphères politiques locales.
(Re)mise au point.

A deux reprises en 2024, des gens du voyage se sont installés à Ronquières, au Plan incliné, lieu de la brocante hebdomadaire. Faute d'aires d'accueil en suffisance en Région wallonne, ils y ont garé leurs caravanes sans autorisation.

A chaque fois, ce fut la bronca sur les réseaux sociaux. Un excellent prétexte pour se laisser aller à des commentaires discriminatoires et racistes. L'actuel bourgmestre de la commune, Maxime Daye, et son prédécesseur, Jean-Jacques Flahaux, portent une part de responsabilité. Soit qu'ils ont ajouté de l'eau au moulin de la xénophobie, soit qu'ils sont restés indifférents au déferlement de propos tout simplement débectants. A notre connaissance, il n'y a pas eu d'appel au calme, au respect de tout un chacun ou de rappel à la loi. Encore moins de condamnations des propos haineux.

Quelques illustrations...

Stéréotype numéro 1

Illustré par ces commentaires sous une publication du Bourgmestre. Les voleurs de poules sont de retour, les cambriolages vont augmenter, il faut fermer portes et fenêtres (comme si les vols dans les habitations ne se produisent qu'au moment où les gens du voyage sont à proximité).

Mauricette [REDACTED]
Fermons nos portes et mettons nos alarmes

Mireille [REDACTED]

Pensez à bien fermer vos habitations et cachez vos objets de valeur car je sais de quoi je parle ...?

Adrien [REDACTED]

Honte à ses gens qui se disent croyant et respectueux ils arrivent, s'incrustent, cassent tout et nous payons! La police pourra t elle faire quelque chose? Rassemblons nous tous pour les faire partir!

Malou [REDACTED]

Marie-France [REDACTED] non mais bizarrement, à chaque fois qu'ils campent quelque part, il y a des cambriolages dans la région. Et il n'y a pas qu'à Braine-le-Comte que ça arrive.

Lau [REDACTED]

Mais qu'on foute ça dehors une bonne fois pour toute. 😡 ca promet encore...degats. vols.etc

Jean-louis [REDACTED]

Une solution faire le tour du campement avec un tonneau à lisier

Stéréotype numéro 2

[REDACTED] Que fait le SPW de ce terrain ? Est-ce un terrain vague ? À quoi sert-il ? Un fermier pourrait aller y répandre son lisier,c'est radical !

Patricia [REDACTED]

A mon avis ..c'est encore eux qui vont tout ce permettre ! Si encore ils partaient avec une propreté ! Mais ça .

Olivier [REDACTED]

Venez voir les crasses laissées dans le ZI de Fleurus !!! Des porcs 🤢.

Les gens du voyage seraient sales, ne respecteraient rien et ne payeraient pas de taxes. Alors qu'il faudrait selon certains les évacuer en épandant... du lisier !

Christophe [REDACTED]

Y a assez de fermier au alentour pour reprendre du lisier a l entour de leur camps 😂😂

La plupart des captures d'écran de cet article sont extraites de commentaires sous deux publications de Maxime Daye, en avril 2024 et peu avant les dernières élections communales. Elles étaient toujours accessibles et non modérées le 14 février 2025. Pour l'histoire, M. Daye n'a pas non plus modéré une publication du même acabit en 2018. Ce n'est donc pas un oubli mais une constante que de laisser ainsi s'exprimer les commentateur.trice.s haineux.es.x et xénophobes. Lors d'une autre occupation de terrain, en 2023 à Fauquez, le bourgmestre songeait à la "manière forte" et à la délation¹.

1 Johanne TINCK, "Malgré la visite de l'huissier les gens du voyage sont toujours là", Sudpresse, 27 septembre 2023

En pratique, les occupations illégales trouvent souvent une solution moyennant une convention temporaire entre la commune et les gens du voyage (de nombreux articles l'attestent). Objectif : couvrir les dépenses en eau et électricité, gérer les déchets, etc. Antenne Centre a témoigné de la remarquable propreté du site lors de son occupation par des gens du voyage en avril¹.

Mais peu importe. Jean-Jacques Flahaux exhortait à l'expulsion des gens du voyage en recourant si besoin... à des militaires. Propos lourds de conséquences du (old) baby-Trump local, déjà épingle pour sa banalisation de l'extrême-droite².

Pourtant, les communes peuvent bénéficier d'un soutien financier conséquent de la Région wallonne pour amé-

nager un terrain, l'entretenir par la suite et disposer de personnes de contact communales. Tout cela est défini par décret et a permis de passer de deux communes avec une aire d'accueil en 2017 à 11 en 2020. Mais globalement, le nombre d'aires d'accueil pour les gens du voyage reste insuffisant, chacun le reconnaît, y compris la police³.

Hors subventionnement, la Région, grande propriétaire foncière ne semble pas non plus prendre ses responsabilités, comme en témoignent les derniers échanges parlementaires⁴.

A l'inverse des maîtres, de nombreuses personnes ont réprouvé ces propos xénophobes et stupides. Qu'elles soient ici remerciées.

Gérard Craan

1 <https://www.antennecentre.tv/actu/ronquieres-cohabitation-entre-la-brocante-et-les-gens-du-voyage/21062>

2 <https://www rtl.be/actu/belgique/politique/les-horreurs-du-fascisme-qualifiees-de-conneries-une-video-du-mr-cree-la/2022-10-29/article/498172>

3 <https://www.police.be/5337/actualites/laccueil-des-gens-du-voyage-en-wallonie-les-bonnes-pratiques>

4 Compte-rendu intégral, Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale, mardi 11 février 2025, p. 66



Gens du voyage ?

Bohémiens, gitans, manouches, tziganes, romanichels, etc. Autant de termes se confondant avec les gens du voyage. Peu importe que beaucoup d'entre eux soient sédentarisés, peu importe que certaines communautés soient présentes en Belgique depuis plusieurs siècles.

En fait, les gens du voyage se définissent mieux par leur mode de vie : nomade. Ils comptent donc aussi des forains, des travailleurs itinérants, des bateliers. L'estimation du nombre de gens du voyage ayant la nationalité belge est elle aussi objet d'hypothèses, allant de 12.000 à 15.000 personnes. Sachant évidemment que les gens du voyage, par définition, ne restent pas cantonnés dans leur pays.

Pour en savoir plus :

- Les gens du voyage, Roms, Manouches, Yéniches et autres voyageurs

<https://www.iteco.be/revue-antipodes/gens-du-voyage-accueillis-oui-surement/article/les-gens-du-voyage-roms-manouches-yeniches-et-autres-voyageurs>

- Accueil des Gens du voyage en Wallonie. Rapport d'activités global 2020 <http://cohesionsociale.wallonie.be/sites/default/files/RA%202020%20-%20Gens%20du%20Voyage.pdf>

QUENAST

Pour un stop béton à la source

Le projet d'extension de la carrière est en débat. Ses enjeux ne sont pas uniquement locaux, en termes d'environnement, de pollution et de santé publique : c'est toute la question de la production de béton qui doit être tranchée.

La carrière de Quenast, ce cratère de 140 hectares exploité pour extraire du porphyre, date du XVII^e siècle. À l'époque ce porphyre servait à confectionner les pavés des routes. Aujourd'hui, la carrière est exploitée par la multinationale Heidelberg Materials, « le géant allemand du ciment et du béton¹ ». Elle est destinée au ballast et au concassé qui sert pour les fondations et revêtement routiers.

La multinationale a pour ambition de creuser un nouveau cratère à Quenast sur une surface d'environ 60 hectares auquel s'ajoutent les espaces de stockage, entraînant par-là, la destruction d'une nature précieuse. D'autres éléments importants impacteront entre autres notre santé, notre mobilité ou encore la pollution de l'eau, analysent les mouvements citoyens Rebécq Autrement et Rebécq

Vivant². L'enquête publique s'est clôturée le 17 mars 2025, si vous n'y avez pas répondu, ne soyez pas déçu.e.s, d'autres manières de s'opposer au projet suivront, nous en parlerons dans *la Goutte de Trop*.

Ce qu'il faut retenir, c'est que le permis d'exploitation demandé pour une période de 125 ans, ne profite qu'à l'entreprise et non à la population. Experte en greenwashing, elle affirme que ses carrières sont des lieux qui favorisent la biodiversité et que ses activités seront bientôt à très faible émission de carbone³. Quand une entreprise fait tellement d'efforts pour faire patte blanche, cela doit nous mettre la puce à l'oreille.

Car tout ça, ce n'est que du vent. Comme toutes les multinationales, Heidelberg Materials dépense une fortune en lobbying pour influencer les politiques publiques, notamment celles relatives à l'environnement, à la régulation industrielle, aux normes de construction et aux politiques ►

¹ <https://www.lalibre.be/economie/entreprises-star-tup/2024/07/12/on-aura-besoin-denormement-delectricite-mais-cest-possible-le-geant-allemand-heidelberg-sur-le-point-de-reussir-un-defi-majeur-G4PFIGRDOJE-GNBEXXG6SOY4JHE/>, Heidelberg Materials c'est 2.500 sites d'exploitation, dont 14 rien qu'en Belgique ! Présente dans une quarantaine de pays, l'entreprise capitaliste a littéralement « avalé » les entreprises du secteur de la production de matériaux de construction et continue de croître, à voir dans : <https://www.heidelbergmaterials.com/en/media/49414>

² Analyse complète sur les sites des mouvements : <https://rebecqvivant.be/actualite%C3%A9/> <https://www.rebecq-autrement.be/dossier-carriere-rebecq-autrement-se-positionne/>

³ Sur la faible émission de carbone dans l'industrie cimentière, lire l'article suivant : <https://www.rtbf.be/article/cop28-le-beton-vert-de-l-industrie-cimentiere-promesse-d-un-bati-plus-durable-ou-greenwashing-11295084>

► fiscales. Sur internet, on trouve même des boîtes qui proposent de sous-traiter ce greenwashing et de faciliter l'acceptation des carrières au voisinage⁴. **Derrière ce masque vert, la réalité est que l'entreprise a déjà été condamnée de nombreuses fois par la justice pour sa pollution environnementale⁵** ainsi que fortement critiquée pour l'exploitation d'une carrière en Cisjordanie occupée, dont les matériaux servent directement à la colonisation par Israël⁶.

L'exploitation d'une carrière telle que celle de Quenast est en elle-même consommatrice de ressources importantes — notamment en eau — et polluante; et pas seulement, comme Heidelberg Materials veut nous le faire croire, à cause du rejet de CO₂ lors du transport. Les composés chimiques utilisés pour extraire et traiter le porphyre sont importants et celle-ci alimente l'industrie du béton et du ciment qui

4 <https://www.synaxe.com/blog/environnement-carrieres>

5 <https://violationtracker.goodjobsfirst.org/parent/heidelberg-materials?> ; [https://www.inclusivedevelopment.net/indonesia/german-government-calls-on-heidelberg-materials-to-disclose-environmental-and-social-risk-assessment-for-indonesia-mine?](https://www.inclusivedevelopment.net/indonesia/german-government-calls-on-heidelberg-materials-to-disclose-environmental-and-social-risk-assessment-for-indonesia-mine/) ; <https://www.rferl.org/a/32157673.html>

6 <https://www.somo.nl/german-cement-giant-involved-in-serious-violations-against-palestinians/>;

est encore aujourd'hui incapable de réduire les rejets de CO₂ liés à sa production.

De nombreuses populations ne veulent pas de ces activités hautement profitables à l'entreprise mais dévastatrices pour l'environnement et la qualité de vie. Par exemple à Java en Indonésie, le plan est de creuser une mine d'exploitation de calcaire et de construire une usine de ciment et la population a porté plainte contre Heidelberg Materials en 2020.

Cette demande de permis d'exploitation à Quenast (comme ailleurs) va à l'encontre de toutes les préconisations scientifiques, notamment du GIEC, visant à prendre en compte les enjeux à venir en termes de réduction mondiale de la production de matériaux de construction et ses impacts sur l'environnement. Le seul enjeu pour Heidelberg Materials est économique : une histoire de profits à maintenir pour ses actionnaires. **N'est-il pas temps d'aller vers une véritable transition en fermant ou en limitant les principaux sites polluants comme ceux du groupe Heidelberg ?** Ce qui doit bien entendu s'accompagner d'une politique de reconversion et de réembauche à salaire égal pour les travailleur.euse.s de ces secteurs. ■

Denise

Un député-bourgmestre est un avantage pour Braine-le-Comte

FAUX !

Notre bourgmestre cumule depuis les dernières élections sa fonction avec celle de député wallon. Il a pu contourner la loi wallonne contre le cumul des mandats, malheureusement incomplète (en Région bruxelloise, ce cumul est strictement interdit, et pour cause). L'écrasante propagande électorale du MR affirmait qu'un député-bourgmestre n'aurait que des avantages pour Braine-le-Comte. Voyons cela d'un peu plus près...

Soulignons d'abord qu'être bourgmestre c'est (normalement) un job à plein temps, tout comme celui de député wallon. En conséquence, M. Daye a donc logiquement moins de temps disponible pour s'occuper de sa commune.

Mais la réalité est pire encore : **il a purement et simplement trahi au Parlement les intérêts de sa propre commune**. Ainsi, le 18 décembre dernier, il a voté le budget du gouvernement wallon MR-Engagés... qui économise des dizaines de millions d'euros sur le dos des communes : gel de l'indexation des aides APE pour les pouvoirs locaux, suppression de la majoration de 1 % du fonds des communes, gel du plan d'investissement des infrastructures des intercommunales, etc. En conséquence les communes seront forcées de se serrer (encore plus) la ceinture et d'augmenter leurs taxes (cela nous pend au nez pour la taxe-déchet 2026). A côté de cela, parmi les rares « gains » obtenus, le bourgmestre a cité le déblocage d'un passage-piétons sur une voie régionale. Face au désastre annoncé des finances communales, c'est plutôt pathétique.

Pour les finances de notre député-bourgmestre, par contre, c'est le jackpot, avec un salaire cumulé d'au moins 10.000 euros net par mois. Comment oser prétendre représenter les citoyens quand on gagne 4 fois plus que le salaire moyen en Belgique ?

Avec un député-bourgmestre, Braine-le-Comte a donc au final plus perdu que gagné !



POSITIVE ATTITUDE



Chapeau le GEB !

40 ans (le 3 avril, précisément) que le Groupe d'Entraide Brainoise (dites « le GEB », c'est plus simple) est l'un des moteurs de l'aide sociale à BLC en assurant soutien moral, matériel et financier, colis alimentaires, bar à soupe, épicerie sociale, boutique de seconde main, école de devoirs, formations en français et à la citoyenneté, activités pour enfants... Sa Boutik (friperie de prêt-à-porter pour bébés, enfants, femmes et hommes), au 11 de la rue de la Station, a fêté ses trois ans d'activité le 8 février. Ses locaux sont situés, eux, 19 rue Henri Neuman.

Ouverts les jours de semaine de 9h à 17h.



À Bassenge, les riverain.e.s font fermer une carrière

Fin janvier, quatre ans après sa création, l'asbl Bien vivre en Vallée du Geer a obtenu en justice la fermeture de la carrière Marnebel, à Eben-Emael (Bassenge, Province de Liège), que l'un.e des deux propriétaires (la société Hermans-Stulens) exploitait sans permis d'environnement depuis... 30 ans ! L'association, constituée de riverain.e.s et agriculteurs.trices, bénévoles, combat plusieurs grands projets industriels de la région pour y « protéger la qualité de vie, l'environnement et le patrimoine ».

Un immense MERCI !

à toutes les personnes qui ont soutenu financièrement cette édition de *La Goutte (de Trop)*, et qui pour la plupart nous soutiennent depuis le début. Sans elles, sans vous, rien de tout cela n'aurait été possible.

Si vous souhaitez également soutenir la publication papier de *La Goutte (de Trop)*, vous pouvez faire un versement sur le compte BE32 1030 7382 9802 du Jardin Albecq

Alpes-de-Haute-Provence : un village met Engie K.O.

La municipalité d'Ongles, petit village de 360 habitant.e.s au pied de la montagne de Lure, a mis fin, le 10 février, au projet mené depuis dix ans avec Engie Green, filiale du Groupe Engie : l'implantation de panneaux solaires sur 12,7 hectares dans la forêt proche. La cour administrative d'appel de Marseille, saisie par l'association Les Amis de la montagne de Lure, s'est déplacée sur les lieux avant d'annuler l'autorisation de défrichement donnée par la préfecture. Le conseil municipal n'a dès lors pas renouvelé la promesse de bail à Engie Green. Pour le collectif citoyen, c'est une victoire éclatante sur l'« industrialisation de la ruralité ».

Soutenez le Fonds Marius Jacob !

Si cette gazette citoyenne est née, c'est en bonne partie grâce au Fonds Marius Jacob, qui octroie des bourses depuis 2019, sur décision d'un comité de citoyen.ne.s tiré.e.s au sort, à des collectifs luttant pour transformer la société. Plus de 100 000 euros ont été distribués, pour une centaine de projets. D'où vient l'argent ? De citoyen.ne.s, qui versent chaque mois une somme à la Fondation Marius Jacob, renforçant ainsi « l'autonomie, l'indépendance et l'impact de mouvements sociaux de base ». Devenez vous aussi mutualisateur.trice ! Cinq euros par mois suffisent.

<https://fondationmariusjacob.org/financer/>



Retrouvez-nous aussi sur les réseaux sociaux !

